

www.flauraud.fr

FLAURAUD MONTPELLIER 04 99 52 83 52

AURILIS GROUP SAS Siège social :
14 RUE PIERRE BOULANGER - 63017 CLERMONT FERRAND CEDEX 2 - FRANCE
N° TVA FR 93321774150

Tél accueil : +33 (0)4 73 420 410 Email compta : compta.clients@flauraud.fr
Mails commerce : relationcommerciale@flauraud.fr litige.retour@flauraud.fr

N° compte client : 1027170 - Tiers payeur : 1027170
N° de facture : 44198234 du 30/11/2024
N° TVA CEE : FR 12902550565

SARL GARAGE AUTO DVS
67 AVENUE JEAN JAURES
34600 BEDARIEUX

ADRESSE DE LIVRAISON
SARL GARAGE AUTO DVS 67 AVENUE JEAN JAURES 34600 BEDARIEUX

Chef de secteur : TRIIOULEYRE BRUNO (tél : 06 11 89 56 28)

Devise : EUR

Veuillez adresser vos règlements à : AURILIS GROUP SAS - Service Comptabilité - 1 Bd de Verdun - BP 329 - 15003 AURILLAC

N° ligne	Référence	Désignation	Prix U. Brut H.T.	Qté	Remise	Prix U. Net H.T.	Montant Net H.T.	Taux TVA
	Livraison :	1027170 GARAGE AUTO DVS 34600 BEDARIEUX						
		BL 18323341 du 21/11/2024						
		Commande VMPT 7503570 2 (GARJU) (Vos références : BRUNO)						
1	M12BD202C	VISSEUSE 1/4 HEX 30NM 12V 2X2AH 4002395002559	169,00	1,00		149,42	149,42	20,00
		DEEE/DEA : 0,42						
		PRIX EXCEPT.			149,00			
					Cumul par BL		149,42	
					Dont contribution DEEE/DEA		0,42	

Toutes les marques utilisées sur ce document ne le sont qu'à titre de référence pour indiquer la destination des produits conformément à l'article L.713-6B du code de la propriété intellectuelle.

CONDITIONS DE REGLEMENT		
Traite directe	31/12/2024	179,30

Nos coordonnées bancaires

LCL
IBAN : FR64 3000 2022 2700 0006 0021 M67
BIC : CRLYFRPP

A joindre à votre règlement

Montant TTC : 179,30 EUR
Date d'échéance : 31/12/2024
Tiers payeur : 1027170_N
N° de facture : 44198234

EXTRAIT DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE : Toutes nos marchandises voyagent aux risques et périls de l'acheteur, même en cas de retour ou d'envoi effectué franco de port. Aucun retour de marchandises ne pourra être effectué par le client sans l'accord préalable exprès, écrit d'AURILIS GROUP SAS. Tout client professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard d'AURILIS GROUP SAS, d'une indemnité forfaitaire de 40 Euros, montant fixé par décret, pour frais de recouvrement (Art. L441-6, I-al. 12 du Code de commerce). Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, AURILIS GROUP SAS peut demander une indemnisation complémentaire, sur justification. Conformément à l'article 1229 du Code civil, le client devra payer un montant égal à 5% du montant H.T. de la facture au titre de la clause pénale en cas de non-paiement 15 jours après avoir été mis en demeure de payer. Il est expressément stipulé que le transfert de la propriété des marchandises susvisées ne s'opère qu'au paiement intégral de ces dernières (Art. L624-16 du Code de commerce). En cas de litige, les tribunaux de Clermont-Ferrand sont seuls compétents.

CONDITIONS DE REGLEMENT : Pénalités dues en cas de retard de paiement : taux de refinancement de la BCE + 10 points. Seule la taxe correspondant au prix effectivement payé ouvre droit à déduction. Aucun escompte n'est prévu pour règlement anticipé.

AURILIS GROUP SAS - Capital 7 538 392 Euros - Code APE 4531Z - SIREN 321 774 150 - RCS Clermont-Fd

	TVA 20,00 %			TOTAL EUR
Base HT	149,42			149,42
Montant TVA	29,88			29,88
Total TTC	179,30			179,30
A déduire				0,00
Net à payer				179,30